

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de COTE LANDES NATURE, dûment convoqué le 7 avril 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle culturelle de LIT-ET-MIXE, sous la présidence de M. Philippe MOUHEL.



Identifiant : DEL2025040

Présents : M. Philippe MOUHEL - Mme Michelle LAVIELLE - M. Denis VEJUX - M. Jean-Louis BARRERE - Mme Coralie SEYS - M. Jean MORA - Mme Martine DUVIGNAC - M. Michel RAFFIN - M. Jean-Claude CAULE - M. Thierry GALLEA - Mme Véronique MORA - M. Marc VERNIER - M. Gérard NAPIAS - Mme Isabelle LESBATS - Mme Céline GUILLET - M. Gilles DUCOUT - Mme Valérie MORESMAU - M. Arnaud GOMEZ - M. Didier CLAVERY - Mme Claire LUCIANO - M. Jean-Jacques LEBLOND - M. Dominique JARREAU - Mme Nathalie CAMOUGRAND

Absents et excusés : Mme Laurence MERLIN - Mme Delphine DUPRAT - Mme Muriel LAGORCE - M. Jean WATIER - Mme Monique LAGOUEYTE - Mme Karine DASQUET

Pouvoirs : M. Jean WATIER à M. Gérard NAPIAS - Mme Monique LAGOUEYTE à M. Gilles DUCOUT - Mme Karine DASQUET à Mme Nathalie CAMOUGRAND

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LESBATS

Membres en exercice : 29 Présents : 23 Pouvoirs : 3

OBJET : Création de trois emplois permanents : un poste de rédacteur principal 1ère classe, un poste d'adjoint d'animation principal 1ère classe et un poste d'attaché principal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU l'évolution des services de la Communauté de communes Côte Landes Nature ;

Après délibérations, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1 : de créer à compter du 1^{er} mai 2025 :

- 1 poste permanent de rédacteur principal 1^{ère} classe dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux. Le responsable de ce poste sera astreint à une durée hebdomadaire de 35h et sera chargé des fonctions d'instructeur des droits du sol.
- 1 poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation. Le responsable de ce poste sera astreint à une durée hebdomadaire de 35h et sera chargé des fonctions de responsable du service jeunesse ;
- 1 poste d'attaché principal dans le cadre d'emploi des attachés. Le responsable de ce poste sera astreint à une durée hebdomadaire de 35h et sera chargé des fonctions de responsable du pôle Transition Energétique, Ecologique et Mobilités.

Article 2 : que la rémunération et la durée de carrière de ces agents seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné.

Article 3 : que Monsieur le Président est chargé de recruter les responsables de ces postes.

Article 4 : que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés, ainsi qu'aux charges sociales correspondantes, seront inscrits au budget dans le chapitre et l'article prévus à cet effet.

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 6 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 18/04/2025

ID : 040-244000857-20250414-DEL2025040-DE



envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.

La secrétaire de séance
Mme Isabelle LESBATS

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Président
Philippe MOUHEL